

# **Réunion de conseil du 5 décembre 2024 à 20h00**

## **Salle du Conseil**

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de François AUDOUX, Maire

*Date de convocation* : le 27 novembre 2024

**Présents** : AUDOUX François, BARREAU Eliane, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian, HUVELIN Damien, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, REMAUD Emmanuel, STEPHENS Angela

**Excusés** :

BRISEPIERRE Jérôme  
CHAUVEAU Tiphaine  
FOUSSIER François

**Absente** :

DEGORCE Carine

**Désignation de la secrétaire de séance** : BARREAU Eliane

• **Ordre du jour complémentaire**

- **Convention de travaux avec le SIMER réalisation d'une Maison des Associations et de Coworking**
- **Décisions modificatives concernant le budget général et restes à réaliser**
- **Suppression d'une ligne de tarifs de la D2024/119**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'ordre du jour complémentaire à l'unanimité

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

• **Approbation du compte rendu du 4 novembre 2024**

Le conseil municipal valide le compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2024 à l'unanimité.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

• **Présentation en visioconférence du projet Agrivoltaïque WPD**

*Damien HUVELIN rejoint la séance du Conseil municipal à 21h00*

• **D2024/121 – Convention de mécénat Sorégies concourant à la mise en valeur du patrimoine**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mécénat de Sorégies concernant la réalisation de la pose et de la dépose des illuminations de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **D2024/122 – Décision modificative Maison médicale (13903)**

Suite à l'acquisition d'un défibrillateur, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

C°/ 2188	+ 2 000€00
C°/ 231	- 2 000€00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision modificative

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention(s) : 0

- **D2024/123 – Convention de servitudes et autorisations voiries Enertrag pour le raccordement du Parc de la Croisée de Chabanne au Poste du Bois Brunet.**

*Jacques NIORT, intéressé, quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part à la délibération.*

Monsieur le Maire présente les conventions de servitudes et autorisations de voirie (domaine privé et domaine public) de Enertrag concernant le raccordement du Parc de la Croisée de Chabanne au Poste du Bois Brunet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention(s) : 0

- **D2024/124 - Mise en location du logement 5 Place de l'Ancien Hôtel des Voyageurs**

La locataire du logement communal du 5 Place de l'Ancien Hôtel des voyageurs a résilié son bail de location qui prendra donc fin le 18 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose de repropose ce logement à la location moyennant un loyer mensuel de 400 à 450 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention(s) : 0

- **D2024/125 – Modification du plan de financement du parking de l'Ancienne Poste**

Il s'avère que d'une part des travaux complémentaires sont nécessaires pour la réalisation du parking de la MAC (notamment remplacement des bordures à l'entrée) et que d'autre part il est possible de demander une aide de 25 % du montant des travaux au lieu des 10 % prévu initialement au titre des amendes de Police. En conséquence, Monsieur le Maire présente le plan de financement modifié suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PARKING INITIAL**

Libellé	Montant HT	Financiers	Montant HT	%
Dépenses d'investissement :	16993	Autorisation maître d'ouvrage commune :	3398,70	20,00
Réalisation du parking	16993			
		Conseil Départemental :	13594,3	80,00
		- Activ 3 :	11895	70
		- Amendes de Police :	1699,3	10
<b>TOTAL</b>	<b>16993</b>		<b>16993</b>	<b>100,00</b>

**PLAN DE FINANCEMENT PARKING MAC2**

Libellé	Montant HT	Financiers	Montant HT	%
Dépenses d'investissement :	21693	Autorisation maître d'ouvrage commune :	4374,75	20,17
Réalisation du parking	16993			
Travaux complémentaires (bordures)	4700			
		Conseil Départemental :	17318,25	79,83
		- Activ 3 :	11895	54,83
		- Amendes de Police :	5423,25	25,00
<b>TOTAL</b>	<b>21693</b>		<b>21693</b>	<b>100,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce nouveau plan de financement et charge M. le Maire de faire les démarches nécessaires pour la demande de subvention amendes de police.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention(s) : 0

• **D2024/126 - Demandes de subventions de la protection routière et de l'ADS86**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux demandes de subventions d'associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas attribuer de subvention à l'ADS86 (Association départementale sécheresse)
- D'attribuer une subvention de 100 €00 à l'association Prévention routière

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention(s) : 0

• **D2024/127 - Autorisation d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement hors autorisation de programmes avant le vote du budget 2025**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Opération	Article	BP 2024	Crédits autorisés avant vote du BP 2025
10156 - Achat de matériel	2158	20 000.00 €	5 000.00 €
10156 - Achat de matériel	2183	10 000.00 €	2 500.00 €
10156 - Achat de matériel	2184	10 000.00 €	2 500.00 €
10177 - Mise en sécurité du Bourg	2152	2 000.00 €	500.00 €
10183 - Travaux défense Incendie	231	18 000.00 €	4 500.00 €
10186 - Golf	203	500.00 €	125.00 €
10187 - Appel à projet centre Bourg	231	1 000.00 €	250.00 €
10191 - MAC	231	550 507.20 €	137 626.80 €
10193 - Réseau eaux pluviales	21538	6 000.00 €	1 500.00 €
10195 - Parking MAC	231	25 000.00 €	6 250.00 €
10196 - Logements sociaux rue du Moulin	231	15 000.00 €	3 750.00 €
10197 - Réhabilitation vestiaires stade	231	2 000.00 €	500.00 €
10198 - Aménagement du cimetière	2172	10 000.00 €	2 500.00 €
10199 - Cloches et clocher	231	35 000.00 €	8 750.00 €
10200 - Enfouissement réseaux	231	2 000.00 €	500.00 €
10201 - Sanitaires plan d'eau	202	1 000.00 €	250.00 €
10201 - Sanitaires plan d'eau	231	34 000.00 €	8 500.00 €
10202 - Téléphonie Mairie - Ecole	2188	7 000.00 €	1 750.00 €
10203 - Espace Moulin de Gavallet	2172	137 292.00 €	34 323.00 €
10204 - Aménagement place de l'Europe	231	15 000.00 €	3 750.00 €
10205 - Achats de terrains	2111	50 000.00 €	12 500.00 €
10206 - Mise en sécurité école	231	12 000.00 €	3 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2024/128 - Modification des plans de financements de la MAC et de l'Espace du Moulin de Gavallet**

Suite à l'attribution de la DETR concernant le projet de végétalisation de l'espace du Moulin Gavalet et des frais de recherche d'amiante et de plomb, Monsieur le Maire présente les plans de financement modifiés :

PLAN DE FINANCEMENT VEGETALISATION DE L'ESPACE DU MOULIN GAVALET ETAPE 1 AU 03/12/24			
LIBELLE	Montant HT	Financements	Montant HT
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études	8 515.00	Automatiquement maître d'ouvrage communaux	8 515.00
• Maîtrise d'œuvre	5 310.00		
• Mission CSPS			
• Mission contrôle amiante et plomb	3 205.00		
II - Dépenses d'investissement	407 500.00	Conseil Départemental	24 000.00
Estimation des travaux de démolition et terrassement	39 500.00	- Activ 4 :	24 000.00
Cheminement voiries et parking	20 000.00		
Aménagements extérieurs	40 000.00	Etat	52 887.00
Reseaux divers	3 000.00	DSIL	19 575.00
Eclairages extérieurs	5 000.00	DETR	33 311.00
		REGION	24 818.00
		FEADER	24 818.00
IV - IMPREVUS	1 623.00	Communauté de Communes	1 623.00
Imprévus	1 623.00	Fonds de concours CCCP	
V - DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES	9 567.00		
• Quote-part acquisition	5 442.00		
• Quote-part pré-études	3 125.00		
• Temps administratif	1 000.00		

PLAN DE FINANCEMENT ESPACE D'ACCUEIL ET DE CO-WORKING AU 30/11/24			
LIBELLE	Montant HT	Financements	Montant HT
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études	49 254.00	Commune	104 096.00
• Maîtrise d'œuvre	35 640.00		
• Mission CSPS	2 735.00		
• Mission de Contrôle Technique	3 500.00	Conseil Départemental	103 500.00
• Mission étude des sols	2 380.00	- Schéma Départemental Habitat MDH :	12 000.00
• Relevés topographiques	1 273.00	- Activ 4 :	91 500.00
• Diagnostic Amiante Plomb	3 725.00	Etat	80 000.00
		- DSIL 2022 :	80 000.00
		- DETR 2024 :	0.00
II - Dépenses d'investissement	429 200.00	EUROPE	870 668.00
Estimation des travaux hors aménagement extérieur	387 400.00	FEDER	70688
Options	5 000.00		
Aménagements extérieurs	36 800.00	Communauté de Communes	30 000.00
III - Dépenses totales éligibles pour Energies Vieilles	392 400.00	- Fonds de concours CCCP	30 000.00
IV - IMPREVUS	8 500.00	Energies Vieilles	312 538.50
Imprévus	8 500.00		
V - DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES	13 850.50		
• Quote-part acquisition	8 163.00		
• Quote-part pré-études	4 687.50		
• Temps administratif	1 000.00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces nouveaux plans de financement.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2024/129 - Sinistre de la Maison du Bas Bourg (incendie) : Accord sur le montant des dommages**

Monsieur le Maire présente la proposition de montant des dommages du sinistre de la Maison du Bas Bourg suite à un incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de dommages arrêtée par l'Expert et donne son accord sur l'évaluation des dommages arrêtés lors des opérations d'expertise à la somme de 42 840.78€ TTC (28 115.68€ TTC vétusté déduite).

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2024/130 - Convention de travaux avec le SIMER / travaux de revégétalisation de l'espace du Moulin de Gavallet**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis des travaux du SIMER pour un montant de 95 923.77€ HT soit 115 108.52€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de travaux avec le SIMER.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2024/131 - Présentation du projet agrivoltaïque WPD Solar sur les terres communales et proposition de promesse de bail emphytéotique et constitution de servitudes**

*Damien HUVELIN et Claudine CHEVAIS, ayant des proches concernés par le projet, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.*

Après avoir entendu la présentation en visioconférence, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet agrivoltaïque WPD Solar sur les terres communales et propose de signer une promesse de bail emphytéotique et de constituer des servitudes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Pour : 5 Contre : 1 Abstention(s) : 1

- **D2024/132 - Décision modificative Budget 13902 Hôtel restaurant**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

C°/ 635	- 0.30
C°/ 66111	+ 0.30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2024/133 - Maison des Associations et de Coworking - convention de travaux avec le SIMER :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis des travaux du SIMER pour un montant de 35 146.50 € HT soit 42 175.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de travaux avec le SIMER.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### **D2024/134 – TARIFS 2025**

*Délibération qui annule et remplace la D2024/119*

*Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025*

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

# TARIFS COMMUNAUX 2025

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ANCIENNES HALLES rue du Marché Couvert (200 pers max)

	Voté 2024	Proposition 2025 + 2,5 %	Voté 2025
<b>Loto, concours de belote, concours de tarot, séance récréative</b>			
Association de la commune	56.00 €	57.40 €	57.50 €
Association hors commune	80.00 €	82.00 €	82.00 €
<b>Bal, banquet, repas (1 journée)</b>			
Association de la commune	79.00 €	80.98 €	81.00 €
Habitant de la commune	151.00 €	154.78 €	155.00 €
Association hors commune	213.00 €	218.33 €	219.00 €
Habitant hors commune	213.00 €	218.33 €	219.00 €
Ménage à la demande par heure	34.00 €	34.85 €	35.00 €
<b>Réunion, vin d'honneur</b>			
Association de la commune	20.00 €	20.50 €	21.00 €
Habitant de la commune	62.00 €	63.55 €	64.00 €
Association ou habitant hors commune	112.00 €	114.80 €	115.00 €
<b>Marriage ou location sur 2 jours (du vendredi 14h au lundi 8h)</b>			
Association de la commune	126.00 €	129.15 €	130.00 €
Habitant de la commune	250.00 €	256.25 €	257.00 €
Association ou habitant hors commune	317.00 €	324.93 €	325.00 €
<b>Réunion avec buffet froid sans utilisation du fourneau midi ou soirée</b>			
Personne morale ou privée domiciliée dans la commune	74.00 €	75.85 €	76.00 €
Personne morale ou privée domiciliée hors commune	124.00 €	127.10 €	128.00 €
<b>Location au Castel : -20% sur le tarif habitant de la commune</b>			
<b>Caution de 200€</b>			
<b>LOCATION DU MATERIEL</b>		<b>Proposition 2025 + 2,5 %</b>	<b>Voté 2025</b>
<b>Forfait minimum location tables et Chaises</b>			15.00 €
Table pour habitant de la commune	1.35 €	1.38 €	1.50 €
Table pour habitant hors commune	1.40 €	1.44 €	
Chaise pour habitant de la commune	0.35 €	0.36 €	0.40 €
Chaise pour habitant hors commune	0.40 €	0.41 €	
Forfait Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle blanche			80.00 €
Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle blanche	1.00 €	1.03 €	1.05 €
Forfait Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle bleue			
Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle bleue	1.60 €	1.64 €	1.65 €
Sonorisation intégrée (par soirée)	11.50 €	11.79 €	12.00 €
Sonorisation intégrée association	gratuit	gratuit	
Sonorisation pour association de la commune adhérente au comité des fêtes	gratuit	gratuit	
Sonorisation pour association de la commune non adhérente au comité des fêtes et autres usagers	53.00 €	54.33 €	55.00 €
Vidéoprojecteur pour association de la commune adhérente au comité des fêtes	gratuit	gratuit	
Tivoly pour habitant de la commune et association non adhérente au comité des fêtes la journée	53.00 €	54.33 €	55.00 €
Tivoly pour habitant de la commune et association non adhérente au comité des fêtes les 2 jours	85.00 €	87.13 €	87.00 €
Tivoly pour association de la commune adhérente au comité des fêtes	gratuit	gratuit	
Caution pour location du tivoly	1 100.00 €	1 127.50 €	1 250.00 €
<b>Location au Castel : -20% sur le tarif habitant de la commune</b>			

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT (30 personnes maximum)

	Voté 2025
Réunion association commune	
Réunion association hors commune	52.00 €
Réunion habitant de la commune - Réunion post obsèques	40.00 €
Réunion habitant hors commune - Réunion post obsèques	52.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association de la commune (1 journée)	68.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association de la commune (2 journées)	103.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association hors commune (1 journée)	125.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association hors commune (2 journées)	188.00 €
<b>Caution de 200€</b>	

TARIFS PHOTOCOPIES			
	Voté 2024	Proposition 2025 + 2,5 %	Voté 2025
Format A4 noir & blanc	0.40 €	0.41 €	0.41 €
Format A4 couleur	0.50 €	0.51 €	0.51 €
Format A3 noir & blanc	0.50 €	0.51 €	0.51 €
Format A3 couleur	0.60 €	0.62 €	0.62 €
<b>Associations</b>			
Format A4 noir & blanc	0.21 €	0.22 €	0.22 €
Format A4 couleur	0.32 €	0.33 €	0.33 €
Format A3 noir & blanc	0.32 €	0.33 €	0.33 €
Format A3 couleur	0.42 €	0.43 €	0.43 €
Réduction pour les gros volumes >=100	-20.00%	-20.50%	

TARIF PLASTIFICATION DE DOCUMENT			
	Voté 2024	Proposition 2025 + 2,5 %	Voté 2025
Format A4	0.55 €	0.56 €	0.56 €
Format A3	0.75 €	0.77 €	0.77 €
<b>Associations</b>	-20.00%	-20.50%	-20.00%

TARIFS DES PRODUCTIONS COMMUNALES			
	Voté 2024	Proposition 2025 + 2,5 %	Voté 2025
Miel pot de 500 g	4.50 €	4.61 €	5.00 €
Miel pot de 1 kg	7.50 €	7.69 €	8.00 €
Pomme de terres le kg < 10 kg	0.75 €	0.77 €	
Pomme de terres le kg >= 10 kg	0.55 €	0.56 €	
Bois sur pied pour entretien des bois , la stère	10.50 €	10.76 €	11.00 €
Bois de taillis sur pied, la stère	16.00 €	16.40 €	16.50 €
Fourniture de paillage de Miscanthus le M <sup>3</sup> habitant de la commune	50.00 €	51.25 €	51.25 €
Fourniture de paillage de Miscanthus le M <sup>3</sup> hors commune	80.00 €	82.00 €	82.00 €

TARIFS DES CONCESSIONS			
	Voté 2024	Proposition 2025 + 2,5 %	Voté 2025
concession 50 ans au m <sup>2</sup>	147.00 €	150.68 €	150.00 €
concession 30 ans au m <sup>2</sup>	80.00 €	82.00 €	82.00 €
Prolongation concession 15 ans au m <sup>2</sup>	47.00 €	48.18 €	49.00 €
case columbarium 15 ans	320.00 €	328.00 €	328.00 €
case columbarium 30 ans	650.00 €	666.25 €	667.00 €
Cavernes 30 ans	580.00 €	594.50 €	595.00 €
Cavernes 15 ans	300 €	308 €	308.00 €

TARIFICATION PERTE OU FOURNITURE DE CLE			
	Voté 2024	Proposition 2025 + 2,5 %	Voté 2025
Perte clé d'une salle communale	10.00 €	10.25 €	10.00 €
Fourniture d'une clé d'une salle communale	10.00 €	10.25 €	10.00 €

TARIF DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN			
	Voté 2024	Proposition 2025 + 2,5 %	Voté 2025
Encart publicitaire couleur 1/4 page 1 parution	50.00 €	51.25 €	50.00 €
Encart publicitaire couleur 1/2 page 1 parution	100.00 €	102.50 €	100.00 €
Encart publicitaire couleur 1 page 1 parution	200.00 €	205.00 €	200.00 €
Encart publicitaire couleur 1/4 page 2 parutions	75.00 €	76.88 €	75.00 €
Encart publicitaire couleur 1/2 page 2 parutions	150.00 €	153.75 €	150.00 €
Encart publicitaire couleur 1 page 2 parutions	300.00 €	307.50 €	300.00 €

TARIFICATION DES EMPLACEMENTS ET FOURNITURE ELECTRICITE PLACE DE L'EUROPE			
	Voté 16/06/23	Proposition 2025 + 2,5 %	Voté 2025
Emplacement par jour	3.00 €	3.08 €	3.00 €
Forfait électricité en monophasé par jour	2.50 €	2.56 €	2.50 €

TARIFICATION DES TRAVAUX EN REGIE			
	Voté 2024	Proposition 2025 + 2,5 %	Voté 2025
Terrassement Minipelle/h avec employé	70.00 €	71.75 €	72.00 €
Employé communal/h	32.00 €	32.80 €	33.00 €
Employé communal avec matériel (cureuse chargeur, camion, tracteur, remorque) /h	53.00 €	54.33 €	55.00 €
Elagage employé compris	58.00 €	59.45 €	60.00 €
Taille haie ou passage débroussaileuse	37.00 €	37.93 €	38.00 €
FOURNITURES = PRIX COUTANT TTC		Proposition 2025 + 2,5 %	Voté 2025
Tête de buse D300			100.00 €
Tête de buse D400			135.00 €
Tube PE annelé 300 6m			90.00 €
Tube PE annelé 400 6m			165.00 €

- **D2024/135 - Fonds de concours fonctionnement 2024 CCCP**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le conseil communautaire a attribué à la Commune un fonds de concours de fonctionnement de 24 500€ au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours.

*Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0*

- **D2024/136 - Décision modificative Budget 13901 Chaufferie**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

C°/ 2315	- 0.01
C°/ 1641	+ 0.01

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention(s) : 0

- **Questions diverses :**

- Opération Mécénat : pour le Beffroi de l'Eglise
  - WPD : 200 00 €
  - Sorégies patrimoine : 4 000 €
- Vœux de la Municipalité :
  - Dimanche 12 janvier 2025 à 10h30

La secrétaire de séance

Eliane BARREAU

Le Maire,

François AUDOUX



